



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 12 septembre 2019

Communiqué de Presse

Etiage 2019 : poursuite de la baisse des débits et renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau

Ces derniers jours ont été secs et estivaux et font suite à un mois d'août qui a connu un fort déficit de précipitations de 50 à 80 % sur l'ensemble du département.

Avec des températures en hausse mi-septembre, la baisse des débits des cours d'eau se poursuit à un rythme légèrement plus faible.

Ainsi après consultation des membres du comité départemental de gestion de l'eau, le Préfet de la Dordogne a décidé d'instaurer de nouvelles mesures de restrictions des usages de l'eau sur les bassins versants suivants :

- **la Lémance et ses affluents** passent en **alerte** (interdiction des prélèvements agricoles = 1 jour par semaine) ;
- **la Manoire et ses affluents** passent en **crise** (interdiction totale des prélèvements, quel que soit l'usage).

Ces évolutions seront applicables à compter du vendredi 13 septembre à 08h00. Les autres mesures de restrictions restent en vigueur.

En outre, afin de préserver durablement l'ensemble des ressources en eau, les mesures relatives aux usages domestiques de l'eau sont maintenues jusqu'au 30 septembre 2019.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 17 septembre à la préfecture de la Dordogne.

D'ici-là, les services de l'État suivent quotidiennement l'évolution de la situation.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
